



Formation supprimée sans préavis

Par **Marinar**, le **27/09/2008** à **12:58**

Pendant l'année universitaire 2007-2008, j'étais inscrite en 1ère année de Licence LEA, avec le service d'Enseignement à Distance (EAD) de l'Université de Montpellier 3. J'ai appris récemment, suite à une demande de renseignement, que la formation n'était plus dispensée. La décision a été prise au mois de juin et je n'en ai pas été informée, il est maintenant trop tard pour m'inscrire ailleurs, je suis en train de contacter des professeurs et des étudiants pour continuer à Montpellier en non-présentiel, mais je souhaiterais surtout savoir s'il y avait des recours juridiques possibles.

Merci beaucoup.